

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
SAÔNE-ET-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**  
**CRÊCHES-SUR-SAÔNE**

Séance du 09 décembre 2022

**Nombre de membres**

Conseil	Exercice	Pris part
23	23	23

Vote POUR	23
Vote CONTRE	0
Abstention	0

**Date de la Convocation**

05 Décembre 2022

**Date d'affichage**

05 Décembre 2022

**Objet de la Délibération**

Autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le  
et publication ou modification du

71680 CRÊCHES-sur-SAÔNE

L'an deux mille vingt-deux et le neuf décembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Coralie SANGOY, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Guy LONGEPIERRE, Cyrille BOUCHY, Céline CARREIRO, Christian JOLIVET, Claire DE CROMBRUGGHE, Fabienne FARGEOT MENEZES, Robert GUILLARD, Florie JAILLET, Anthony MARASCO, Nathalie DUMORD ; Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE.

**Absents excusés**

Madame Françoise CURAILLAT (pouvoir à Anthony MARASCO)  
Annick GUYON (pouvoir à Rémi BESSON)  
Alain HOUDINET (pouvoir à Marie-Bénédicte LEBEGUE).

Afin de permettre la continuité du fonctionnement de la commune avant le vote du budget 2023, et comme le prévoit l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2022.

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2022 était de 2 521 614 €, hors remboursement d'emprunts, le quart s'élève donc à 630 403 €.

Opération	Montant
OPFI	40 403 €
95 Travaux bâtiments	80 000 €
110 Acquisition matériel	80 000 €
112 Eclairage Public	50 000 €
116 Travaux de voirie	160 000 €
127 Travaux de bâtiments scolaires	50 000 €
129 Travaux de cimetière	5 000 €
151 Travaux d'embellissement	5 000 €
208 Sport	5 000 €
210 Restaurant scolaire	100 000 €
213 Révision PLU	20 000 €
218 Vidéoprotection	30 000 €
220 Sécurité	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>630 403 €</b>

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 071-217101500-20221209-67\_2022-DE

N° 67 – 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Roger THEVENOT

